FRC 4.3172.1 [Simon]

Coll FRC 25377

LA LOI ET LA RELIGION VENGÉES;

Sur les troubles arrivés dans les Eglises de France.

A PARIS,
Chez LALLEMAND, Libraire, au Pont-Neuf, n°. 19.

1792.

THE NEWBERRY LIBRARY

Ouvrages qui se trouvent chez le même Libraire.

Les vrais principes de l'église & de la morale, et de la raison, sur la constitution civile du clergé, renversés par les faux évêques des départemens, membres de l'assemblée nationale prétendue constituante.

Tous les ouvrages de M. Bergaſſe.

Dialogue entre M. Scrutinet, électeur, M. le Blanc, perruquier, et Madame Talon, cordonniere.

L'eau à la bouche et la pele au cul, au désservant intrus.

Almanach de Coblentz, dédié à la belle jeunesse émigrée et à émigrer.

Le schisme démontré, ou les nouveaux schismatiques.

Gros-Jean qui remontre à son curé, seconde édition revue, corrigée & augmentée.

Mandement de monseigneur l'archévêque de Lyon, pour le carême

Conversion d'une dame parisienne, écrite par elle-même.

Les français devenus protestans sans le savoir.

L'ange tutélaire de la France, inſtruiſant le catholique fidele.

Les principes de Bossuet et de Fénélon, sur la souveraineté.

Hiſtoire des intruſions les plus mémorables.

Lettre de conſolation d'un curé éloigné de ſa paroiſſe.

Conversation entre un maître d'école & un grenadier, format in-32, avec gravure.

Aux ames chrétiennes.

Causes & agens de la révolution.

La liberté du culte catholique romain.

LA LOI
ET LA
RELIGION VENGÉES,

Sur les troubles arrivés dans les Eglises de France.

Un attentat énorme a été commis contre la loi ; on a violé indignement envers un culte, la liberté promise à tous. Des êtres sans caractere pour réprimer des crimes véritables, ont osé poursuivre des délits imaginaires. Ils ont infligé des peines qu'aucune loi civile n'ordonna jamais, que des loix de la nature réprouverent toujours. Déjà plusieurs semaines sont écoulées, et ces atrocités se propagent. Les solemnités de Pâques ont éclairé de nouveaux excès. Mes yeux les ont vues ces scenes de licence et de rage. J'ai vu, à la porte de nos temples, l'innocence insultée par le crime, la foiblesse maltraitée par la force, et la pudeur violée par la brutalité. J'ai vu des citoyens paisibles tout-à-coup assaillis par une horde de brigands ; le sexe le plus intéressant et le plus foible, devenu l'objet d'une persécution féroce ; nos femmes et nos filles traînées dans les boues de nos rues, publiquement fouettées, et horriblement outragées. O image qui ne s'effacera jamais de ma mémoire ! j'ai vu l'une d'entre elles baignée de pleurs, dépouillée de ses vêtemens, le

corps renversé, la tête dans la fange. Des hommes de sang l'environnoient, ils froissoient de leurs mains impures ses membres délicats; ils assouvissoient tour-à-tour le besoin de la débauche et celui de la férocité; ils abymoient leur victime de douleur et de honte. (1) L'infortunée! j'apprends qu'elle expire à cette heure; son dernier soupir est une priere pour ses bourreaux. Voilà ce que j'ai vu, citoyens, et j'ai vu plus encore. J'ai vu tant d'horreurs commises et non réprimées, le scandale à son comble, et l'autorité dans le silence; le méchant énivré d'audace et puissant par l'impunité. Ah! il n'est plus possible de dévorer en secret le sentiment de tant de crimes. Ah! j'ai besoin de décharger mon cœur, et tous les cœurs honnêtes du poids d'une si accablante douleur. L'indignation demande un organe public. La nature et l'humanité sollicitent à la fin une solemnelle vengeance. Il faut que l'impudence des méchans trouve dans les discours et les regards de l'homme juste, le supplice que la loi lui destinoit. Ils ne peuvent être punis, ils seront flétris; ils échapperont au glaive de la justice; ils seront marqués sur le front du fer chaud de la vérité.

Cependant, je le déclare, ce n'est pas à vous que s'adresse cet écrit, brigands consommés, qui assiegez nos temples, et opérez ces tumultes, scélérats subalternes, qui vendez vos fureurs à tout chef qui les marchande et les paye; infâmes! vous ne méritez pas que l'homme honnête vous honore d'une parole. Qu'y a-t-il à dire à des bêtes féroces? Elles n'entendent pas le langage des humains. Mais je parle à tous ceux qui, sans êtres connus les agens de ces conjurations détestables, sont soupçonnés de les former, et convaincus de les souffrir. Je parle à ceux qui, gardiens par état de ces bêtes féroces, sont coupables sinon de les lâcher, du moins de ne les enchaîner pas. Je parle singuliérement à vous, Officiers Municipaux et de Police correction-

(1) *Devant l'église de Sainte-Claire.*

nelle. C'est à vous que s'adresse ma voix, libre et vraie comme la nature. Vous célébrez quelquefois la liberté; eh bien! vous l'entendrez aujourd'hui ce langage mâle de la liberté, qui épouvante la tyrannie.

Sachez-le bien, au reste, que ce n'est pas ici mon opinion religieuse qui m'inspire, mais mes droits de citoyen que je réclame. Tous les hommes de tous les cultes peuvent m'entendre, et doivent m'applaudir; il suffit de la religion du civisme. Je parle au nom de la loi, je vous attaque au nom de la loi, je vous demande, au nom de la loi, un compte public de l'autorité que la loi vous confie.

Ce début vous irrite peut-être; cette audace d'un simple citoyen vous effraye; et au lieu de me répondre, vous me renvoyez à votre police correctionnelle, pour me demander qui je suis, et en vertu de quel titre j'ose juger mes juges, et dénoncer les inquisiteurs eux-mêmes; car ainsi avez-vous arrêté déjà les plaintes généreuses que faisoient entendre des hommes libres et justes... qui je suis? Ah! certes, apprenez-le donc bien. Je suis un homme comme vous, et ma pensée m'appartient comme à vous, et j'ai droit à marquer vos erreurs humaines, et je puis dire que vous fûtes égarés ou injustes. Le titre qui vous fit magistrats, ne vous fit point infaillibles. Je vénere votre autorité, parce qu'elle vient de la loi; mais si vous ne l'exercez pas selon la loi, j'en déteste et j'en dénonce l'abus.

Qui je suis? Je suis un citoyen, le plus obscur de tous; je réclame cette constitution que vous vantez. Elle enchaîna mon action, mais elle n'enchaîna point ma pensée; elle m'ordonna l'obéissance, mais elle me conseilla la vigilance, elle voulut qu'après avoir obéi au magistrat prévaricateur, je pusse le dénoncer à tous; et la manifestation de mes soupçons ou de mes preuves, est un tribut offert à la patrie, un gage assuré de la liberté publique.

Qui suis-je enfin? Je suis domicilié dans ces murs, et votre magistrature vient de moi, et vous me devez

un compte singulier de votre administration, et mon droit à vous surveiller est aussi inviolable, que mon devoir de vous obéir est sacré. Voilà mes titres à vous interroger, Messieurs ; ils sont gravés dans la nature, dans la constitution, jusques dans le mandat qui vous autorise. Fort de la justice, je ne suis pas homme à trembler devant votre toute-puissance ; je vous aborde sans frayeur comme sans colere. Il ne s'agit plus de punir par des amendes, mais de répondre par des faits. Il ne s'agit plus de maîtriser la confiance publique par la force, mais de la mériter par la vertu. Ah ! je parlerai, s'il le faut, entre la vie et la mort. Ah ! j'irai, s'il le faut, porter jusqu'au sein de l'assemblée nationale une dénonciation éclatante.

Or, le voici donc ce délit que je vous impute, et en voici les preuves. Il suffit de rapprocher en cette mémorable circonstance, et votre conduite et vos devoirs. Il suffit d'observer, dans les troubles de nos églises, ce que vous avez fait, et ce que vous auriez dû faire.

Vos devoirs, pouvez-vous les ignorer? Eh ! qui ne sait que votre autorité sur moi n'est qu'une charge envers moi ; que la loi vous avoit placés dans un poste éminent, non pour vous faire honneur, mais pour me faire justice ; non pour flatter votre orgueil, mais pour m'accorder une protection salutaire ? Je suis sorti de l'état de nature, pour trouver l'ordre et la paix dans le régime social ; j'ai abdiqué ma force particuliere, me reposant sur la force publique ; j'ai renoncé à me venger moi-même, me confiant à la vindicte des loix. C'est vous qui êtes le dépositaire de cette force, l'exécuteur de cette loi. C'est vous qui devez défendre envers tous la liberté de mon culte, la sûreté de ma personne, l'honneur de ma femme et de ma fille. Vous contractâtes ces engagemens sacrés au jour où vos citoyens vous ceignirent de l'écharpe, vous donnerent des pouvoirs, et reçurent vos sermens. Le dépôt inviolable de mes droits fut déposé tout entier dans vos mains ; tout ce qui m'attaque ou me viole devient désormais votre crime, si vous négligez de

l'empêcher ou le punir ; et plus coupables même que l'ennemi particulier qui m'insulte, vous joignez à sa malice privée la déloyauté publique de trahir ma confiance, et de fausser vos sermens.

Or, voyons maintenant ces devoirs sacrés, les avez-vous remplis ? Cette autorité vigilante et protectrice, l'avez-vous exercée pour moi ? Des brigands affreux se sont débordés dans ma ville ; ils ont violé mes temples, ils ont outragé mon épouse ; leurs excès ont été inouis et nombreux. Magistrats, mes vengeurs, où êtes-vous, et quelle a été votre conduite ? Il falloit prévenir avec vigilance, arrêter avec courage, punir avec sévérité. Laquelle de ces fonctions avez-vous exercée ?

Et d'abord qu'avez-vous fait pour prévenir tant de crimes ? Il étoit si aisé de les prévoir ! la rumeur publique grondoit depuis long-tems contre nous et nos temples ; des assauts livrés à quelques-uns, donnoient tout à craindre pour les autres ; des tentatives répétées présageoient la consommation des forfaits. Vous les avez entendus ces discours ; vous les avez vus ces premiers efforts. Quelles précautions avez-vous prises, vous dont la défiance est toujours si inquiete, qui nous tourmentez par-tout ailleurs de vos soupçons et de vos alarmes ? Quelle proclamation de tolérance et de paix avez-vous donc affichée dans nos rues, vous qui commandez au peuple, qui d'un mot auriez dissipé son erreur, et d'une menace appaisé son courroux ? Quelle force avez-vous préparée, vous qui disposez de la force publique ? O révoltant contraste ! des prêtres constitutionnels, que personne ne songe à attaquer, qu'on demande simplement à fuir, exercent leurs cérémonies, et vos sbires les environnent. Ils tiennent des conférences publiques ; vous y envoyez autant de soldats que d'auditeurs ; vous appuyez vos argumens par vos bayonnettes et un appareil militaire est dressé là où l'on vient rire et non se battre. Nos églises sont menacées, et pas une garde n'est envoyée ; notre sûreté est indignement compromise, et pas une précaution n'est employée. Que dis-je ? lorsque vous auriez dû donner

des sentinelles à tous nos temples, vous les enlevez à ceux même qui en avoient eu jusqu'alors. La chapelle de la Miséricorde a été subitement dépouillée de garde qui lui assuroit une possession antique, à l'instant même où devenue le refuge des citoyens persécutés, elle pouvoit devenir le théâtre des insultes, et avoit besoin d'une protection plus active. On a entendu l'un de vos membres dire aux possesseurs de la chapelle, qui réclamoient les gardes, *qu'elle étoit un privilége, et que l'égalité les réprouvoit.* Dérision froide et cruelle! c'est au jour de l'outrage et du meurtre que le souci de l'étiquette va tourmenter un magistrat; c'est lorsqu'il s'agit de sauver la vie des citoyens, qu'il pense à satisfaire, au prix du sang, la vanité de quelques uns; c'est en affichant un respect ridicule pour la loi qui anéantit les priviléges, qu'on ose violer celle qui assure la propriété et la sûreté des personnes.

Dites ensuite. Qu'avez-vous fait au moins pour arrêter dans leur cours des désordres que vous n'avez pas voulu prévenir dans leur source? Le brigandage commence, les citoyens s'alarment, on court à la garde, et cette garde instruite et placée par vous, refuse de marcher, et un malheureux factionnaire, qui se dit en faction pour la patrie, qui a hurlé quelquefois dans son club les noms d'humanité et de liberté, répond qu'il n'a pas d'ordre, comme s'il falloit votre permission pour sauver nos vies et l'honneur de nos femmes! comme si la clameur publique et le danger imminent n'étoient pas le premier de tous les ordres! comme si la constitution, en accord avec la nature, n'ordonnoit pas à tout citoyen armé de voler au secours du citoyen opprimé! *eh! malheureux!* a dit très-bien un journaliste plein d'âme, *tu n'eusses pas laissé périr un chien, et tu laisses en paix égorger ton semblable* (1)! Elle paroit cependant cette garde, après des réquisitions nouvelles. Mais

(1) *Voyez le Surveillant.*

écoutez, ô citoyens ! comment la force nous secourt : elle arrive à l'instant, où le mal est consommé, et l'innocence outragée. Elle arrive pour contempler le crime, jamais pour le réprimer ; elle arrive plutôt souvent comme le renfort, que comme l'effroi des brigands. Aux Pénitentes, une sentinelle présente la bayonnette à des prêtres. A Sainte-Claire, la garde laisse échapper des hommes qui fouettoient une femme, et saisit un homme qui la vengeoit. Quelques soldats du Guet voient ces horreurs, et applaudissent ; le Guet à cheval laisse assassiner une femme à quelques pas des pieds de ses chevaux. Il garde un silence morne, et il est visible à tous les yeux que sa conscience le presse d'avancer, et qu'une main invisible l'arrête ; et c'est ainsi que la force publique n'est plus qu'une trahison publique.

Vous paroissez vous-mêmes au milieu de ces sanglantes scenes, Officiers Municipaux ; mais presque toujours comme passagers, rarement comme Magistrats ; un instinct admirable et sûr vous amene sur les traces des violences. Vous écartez les scélérats comme on congédie des amis. Vous caressez avec la main une garde qu'il faudroit repousser avec le fer. La rudesse de votre ton et la sévérité de vos ordres est toute réservée pour les innocens qui furent l'occasion des violences, ou pour les infortunés qui en furent les victimes. C'est à des religieuses éperdues que votre courroux s'adresse (1). Il faut le dire cependant. Votre ingénieuse prudence vous suggere un moyen simple de terminer les tumultes. Vous fermez les églises qu'on violoit, vous y imprimez le sceau de la loi, et vous partez, en disant que la paix est assurée et la justice rendue. Mais, ô la cruelle justice ! ô la protection dérisoire ! on ne sait maintenir la sûreté de mon culte qu'en m'interdisant tout culte, on ne sait m'affranchir du souci des voleurs, qu'en me ravissant tout mon trésor. C'eet l'innocent qui suit la loi,

(1) *Pénitentes*, *Sainte-Claire*.

dont on acheve l'infortune ; c'est le brigand qui la viole, dont on comble tous les vœux. Il vouloit, ce brigand, m'interdire, par la terreur, une action légitime, et on vient me l'interdire par l'autorité ; c'est-à dire, que le magistrat n'a rien fait qu'accomplir le désir du méchant, qu'imprimer à ses fureurs un caractere légal, et me punir de la malice de mon ennemi, au lieu de m'en venger. Ah ! est-ce donc là protéger le citoyen, ou bien encourager le séditieux ? faire prévaloir la loi, ou triompher le crime ?

Dites enfin. Après que tant d'excès ont été consommés, avez-vous songé à satisfaire au moins à l'opinion publique, par la recherche et la punition des coupables ? Il y en avoit un si grand nombre ! lesquels avez-vous saisis ? Il y avoit tant de faits et de preuves ; quelle procédure avez-vous instruite ? Il y avoit des crimes si énormes ; quelle peine avez-vous infligée ? Vous êtes si prompts à soupçonner, si ardens à dénoncer, si avides à punir ? Vous qui affligez de peines infamantes une dame respectable (1), pour un mot échappé dans le secret ? Vous qui tressaillez d'une joie si cruelle, lorsque des prêtres non-conformistes sont tombés dans vos mains, qui traitez sans pitié, comme sans justice, tous ces êtres si respectables par leurs sacrifices, si touchans par leurs malheurs ; qui les punissez pour des actes qu'autorise la loi, et ne lâchez votre proie que lorsque des tribunaux justes et fermes vous la ravissent (2) ! Où est donc ici ce grand besoin de dénonciations et d'inquisition ? Quoi ! tant de crimes, et pas une affiche, pas une proclamation, pas une amende ! Je me trompe, citoyens ; un de ces brigands a été puni. Mais, par un exemple unique, c'est dans les oratoires constitutionnels qu'il (3)

---

(1) *Madame Roberti, l'année derniere.*

(2) *MM. Bon, Guriet, Genevei, etc. etc.*

(3) *Les Bernardines oratoires de Saint-Policarpe.*

avoit excité du tumulte, et son châtiment a été rigoureux, afin que nous sussions bien qu'il existe encore une autorité réprimante, mais qu'elle ne réprimera jamais nos ennemis, et que le sentiment amer de l'injustice qui nous accable, fût encore accru par la justice même qui s'exerce autour de nous. Je me trompe encore. Plusieurs citoyens ont été punis, à l'occasion des troubles des églises ; mais c'est parce qu'ils avoient osé solliciter trop brusquement votre protection, ou se plaindre trop énergiquement de votre lenteur à l'accorder (1).

Qu'avez-vous à me répondre à présent, Messieurs ? Suis-je un vil calomniateur ? Ai-je articulé un seul fait qui ne soit notoire et public ? Que seroit-ce donc si on vouloit révéler d'autres faits moins publics et non moins assurés, tous les aveux des brigands eux-mêmes sur la mission qu'ils reçurent, sur la main qui les solda, toutes les indiscrétions des chefs sur les desseins qu'ils conçurent et sur les moyens de les exécuter ? Que seroit-ce si l'on assembloit une multitude de circonstances, qui toutes trahissent un complot horrible, et en désignent visiblement les auteurs ? Mais nous sommes dans des tems où il faut négliger les plus légitimes soupçons des iniquités secrettes, tant les délits publics abondent, tant les preuves sont nombreuses et manifestes ! Eh ! qu'importe après tout qu'on ait partagé les complots des brigands, quand on est convaincu de les tolérer ? qu'importe une connivence cachée, quand on affecte une protection publique ? Dès qu'on a dit d'un magistrat qu'il a pu réprimer le crime et ne l'a pas fait, tout est dit ; la complicité la plus éclatante est marquée dans sa conduite. O tems ! ô mœurs ! et où en sommes-nous donc, citoyens ? et en quel pays habitons-nous ? Des scélérats infestent nos villes : des Goths et des Vandales se débordent dans nos temples ; la haine et la vengeance aiguisent leurs poignards ; l'autorité le voit et se tait ! si l'on dit que la force manque au

(1) *Les citoyens Daudet, Darete, etc.*

magistrat pour réprimer, quelle anarchie ! si la volonté, quelle iniquité ! Ah ! comment ces prévarications effrayantes n'ont-elles pas soulevé toutes les âmes honnêtes ? Ah ! comment ce relâchement subit de tous les liens sociaux n'a-t-il pas fait frémir tous les amis de l'ordre et de la liberté ? Quelle est cette morne stupeur qui nous a saisis tous ? Quelle est cette froideur qui glace la vertu, tandis que l'iniquité autour de nous est brûlante ? Jusques à quand nous verra-t-on nous plaindre au lieu d'agir, et mettre des réflexions inutiles à la place de déterminations vigoureuses ? Patriotes, aristocrates, conformistes, non-conformistes, ces distinctions s'effacent ; vous tous qui dans vos erreurs conservez quelque droiture, il s'agit de nous rallier aujourd'hui. Cependant, ô mes citoyens ! je n'ai garde d'approuver les mesures illégales ou violentes, je ne veux pas en inspirer l'amour. Non, les crimes des méchans ne doivent pas nous ôter nos vertus. On a violé nos droits, il faut respecter ceux des autres. Punissons des Magistrats prévaricateurs par le supplice de l'opinion ; ne leur infligeons pas d'autres peines. Défendons les droits sacrés que la loi nous assure ; mais ne les soutenons que par les moyens que la loi nous permet. Je voudrois qu'à l'ombre de cette loi, il se formât dans la cité une coalition pacifique et puissante ; que tous les citoyens honnêtes, en s'assemblant, connussent leurs forces qu'ils ignorent, et que la révélation de ce terrible secret portât la confiance dans leurs âmes et l'effroi dans le cœur des méchans. Je voudrois qu'il s'élevât du sein de ces coalitions des pétitions énergiques pour réclamer la liberté du culte et la sûreté des personnes. Je voudrois que le département qui s'endort, fût réveillé ; que sa foible vertu s'étayant de la vertu publique, produisît des actes généreux ; qu'il réprimât par son autorité plus équitable des autorités iniques, et que rapprochant sans cesse le magistrat de la loi, il fît cesser la contradiction révoltante de la tolérance décrétée et de l'intolérance prati-

quée (1). Je voudrois qu'à la premiere fois que des brigands oseront encore et violer nos églises, et insulter nos femmes, une sainte clameur s'élevât dans la cité; que nous laissions, froids égoistes, nos plaisirs et nos affaires, et qu'apparoissant tous ensemble, pleins de paix, mais d'un invincible courage, nous consternions par nos seuls regards et le lâche brigand qui trouble l'ordre, et le magistrat qui l'autorise. Je voudrois enfin.... ah! je voudrois sur-tout que ces scènes hideuses ne se renouvellassent jamais; que la paix renaquît, que la justice fût dans les chefs, l'obéissance dans les subalternes, l'humanité dans tous. Car mon cœur a besoin de la paix; car il lui faut des affections tranquilles et douces; car il souffre dans ces accusations violentes que lui commande l'austere amour de son pays; et son vœu le plus cher seroit à louer un jour les magistrats qu'il dénonce aujourd'hui.

—J'ai parlé comme citoyen; je parlerai comme catholique, et toujours sous la protection de la loi, qui m'assure le développement libre de ma croyance religieuse. Je m'adresserai aux hommes de mon culte, et j'aurai le droit de leur dire : O mes amis! ô mes freres! consolez-vous de tant d'outrages. Un nouvel ordre de vérités m'apparoît, et de plus hautes pensées m'animent. La persécution qui vous afflige, est détestable dans les scélérats qui l'exercent, mais elle est précieuse et salutaire dans vous qui la souffrez; c'est la malice des hommes qui l'opere, c'est la bonté de Dieu qui la permet.

Par-là vos vertus intérieures s'épurent, votre charité s'exerce, votre patience s'affermit, votre ressemblance avec le Christ s'accomplit et s'acheve. Il fut nommé perturbateur; on vous appelle séditieux. Le peuple le réprouva; le peuple vous abhorre. Il fut fouetté; vous le fûtes avec lui. Pilate l'aban-

(1) *A Paris cette contradiction n'existe pas. Le département est ferme, la tolérance respectée; toutes les églises sont ouvertes; et les catholiques non-conformistes ont célébré leurs offices avec paix et solemnité pendant la solemnité de Pâques.*

donna ; vos magistrats vous trahissent. Il mourut priant pour ses bourreaux ; on vous a entendus bénir la main qui vous frappa.

Par-là la gloire extérieure de votre église et la sainteté de votre cause éclate et se produit au dehors. La force de votre témoignage est extérieurement confirmée. Quelle conviction que celle qui est plus forte que tant d'intérêts humains ! quelle constance que celle qui persévere au travers de tant d'orages ! qui a donc appris à un sexe timide et foible à braver ainsi toutes les violences des méchans et toutes les rigueurs de l'autorité ? La vérité de votre cause reste à jamais établie. Il est notoire à tous qu'on finit par vous persécuter, parce qu'on renonce à vous répondre, et qu'on attaque par les armes ceux qu'on désespere de séduire par des sophismes. La moralité de votre cause est pareillement vengée. L'odieux fanatisme que vous imputoient vos adversaires n'a éclaté que dans leurs fureurs ; et la charité qu'ils osoient s'attribuer n'a paru que chez vous, dans la douceur qui les souffrit, et la générosité qui les pardonna.

Par-là enfin la honte de l'église constitutionnelle demeurera consommée. Ses féroces défenseurs ont renversé sa cause en pensant la servir. O les impies, s'est-on écrié, qui ont violé le lieu saint ! ô les infâmes, qui ont outragé les femmes ! Qu'elle est hideuse cette église qui enfante de pareils monstres ! qu'elle est infernale cette religion qui a des brigands pour apôtres !

Et qu'elle n'affecte pas d'isoler sa cause de ceux qui s'en établissent les vengeurs. Qu'elle ne les renonce pas pour ses enfans, tandis qu'ils la reconnoissent si hautement pour leur mere. Vous dites que ces brigands ne sont d'aucun parti ! S'il est vrai, pourquoi donc s'attachent-ils à nous poursuivre en vous épargnant toujours ? s'ils ont abjuré tout culte, pourquoi notre culte excite-t-il leur frémissement et leur rage, et parlent-ils de nous traîner aux pieds de vos autels ? Ah ! la haine des impies est un privilége qui nous honore. Ah ! l'amitié des impies est une distinction qui vous flétrit. L'enfer n'est pas

divisé contre lui-même ; il ne s'irrite et ne se soulève que contre la divinité, et tous ceux qui l'honorent d'un culte véritable.

Vous dites que ces brigands ne vous appartiennent pas ! Mais que nous importe, et que vous sert ce désaveu de leurs personnes, si tout haut vous ne réprouvez leur conduite ; si tout haut vous ne prononcez une désaprobation éclatante ? Et quand l'avez-vous fait ? Ne sont-ce pas vos hommes qui les lancent dans les clubs, vos femmes qui les applaudissent dans nos rues, vos honnêtes gens qui en sourient dans nos cafés ? Et quand les ministres eux-mêmes de votre culte ont-ils adressé à leur peuple des instructions de tolérance et de paix ? eux qui prétendent avoir tant de paix, de tolérance et de charité ; qui par amour de la paix ont livré la foi ; par esprit de tolérance, embrassé l'hérésie ; par esprit de charité, ravi le bien et les places des autres ? Quand les a-t-on vus arrêter au nom de la religion et de la loi, ces illégales et sacriléges fureurs, ou plutôt que n'ont-ils pas fait pour aiguiser la haine ? Tourmentés par notre seule présence comme un remords vivant, ils nous ont déclaré une guerre féroce ; ils ont mêlé nos noms aux noms les plus odieux ; ils nous ont traduits devant le peuple comme des ennemis de son bonheur ; ils ont accrédité des fables absurdes, auxquelles ils ne croyoient pas eux-mêmes ; ils ont accusé nos prêtres de vendre les sacremens, eux qui avoient donné leurs places, et de reconquérir par des confessions périlleuses un or qu'ils pouvoient s'assurer par un facile parjure ; leurs conférences publiques ont retenti de déclamations violentes ; les pages de leurs écrits en sont pleines encore ; et dépassant sans cesse la loi qui ne fit que leur accorder un salaire en nous le refusant, et nous plaça tous ensuite dans un parfait niveau, ils affectent de se nommer des constitutionnels, et nous toujours des réfractaires et des rebelles.

Vous dites enfin que ces brigands ne vous appartiennent pas lorsqu'ils combattent pour vous. Mais savez-vous bien où vous conduiroient à la fin ces ridicules abstractions ? Si l'on vouloit émonder de votre confus assemblage les étrangers qui vous composent, ou les méchans qui vous déshonorent, si

l'on retranchoit et les impies qui ne croient à aucun culte, et les indifférens qui n'en suivent aucun, et les insensés pyrrhonistes, et les lâches épicuriens; si l'on mettoit en liberté tous les malheureux transfuges qu'attira violemment chez vous la faim et la terreur, qui vinrent y chercher, non vos sacremens ou votre foi, mais votre or pour les nourrir, et vos bayonnettes pour les protéger; si l'on écartoit certains fanatiques pour qui la profession de votre nouveau culte n'est que la profession d'anciennes erreurs, qui vous prenant les uns pour une église de jansénistes, les autres pour une loge de martinistes, les autres pour un temple d'illuminés, n'aiment et n'embrassent en vous qu'un fantôme qui n'est pas vous; si l'on congédioit toute cette populace stupide qui prend ce qu'on lui jette, qui tombe où on la place, qui a besoin d'un culte tel qu'il soit, pourvu qu'il frappe ses sens, qui se contente si-tôt qu'elle a vu des églises, des messes et des prêtres; oh! quelle seroit tout-à-coup votre profonde solitude? il vous resteroit à peine quatre ou cinq élus de bonne foi, parvenus à se composer je ne sais quelle conviction imaginaire; et semblables à ces légions vingt fois décimées, votre armée ne seroit plus qu'une bande, et votre église si bruyante une église invisible.

Vas, garde tes brigands, ô église constitutionnelle! tes récriminations sont vaines, ta cause est jugée; ils t'appartiennent à tous les titres; ils composent nombre, ta substance et ta force; bien plus que tes fideles, ils sont tes apôtres; ta doctrine en est digne. Poursuis aux yeux de la terre ton glorieux apostolat. Continue comme le mahométisme à établir la foi par le fer; continue comme l'arianisme à écarter tes rivaux en violant leurs églises et en fouettant les femmes. Tes atrocités instruisent ceux que tes erreurs n'avoient pas frappés. Ta fureur te servira de signalement, et te voilà marquée de ce caractere de sang, qui fut toujours le sceau des l'hérésie et des religions fausses.

Citoyens, j'ai parlé pour la défense de la loi; j'ai parlé pour mon culte, sous la protection de la loi; je suis en paix, et finis en me signant,

Le citoyen SIMON.